Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260630-DE07_300626-DE

Locqueltas

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** Commune de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 30 JUIN 2026**
Nombre de Conseillers en exercice	19	**L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.**
Nombre de Conseillers présents Procuration(s)	16 3	
Date convocation : 26 juin 2026		

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, BARON Hélène, JAN Hervé, ROBILLARD Joana, DONARD Georges, JACOB Claude, NICLAS Marylène, HARNOIS Valérie, LE DEVENDEC Marie-Jeanne, TASSE Mickaël, POIRIER Régis, LE GUILLOUX Julie, PAGNIEZ Caroline, ARZUR Lorène, MADEC Gwendal.
Absent(s) excusé(s) (pouvoir à) : CABEDOCHE Fabrice (GUERNEVÉ Michel), PENVERN Anne-Laure (HARNOIS Valérie), GODEC Sébastien (ROBILLARD Joana).
Secrétaire de séance : POIRIER Régis.

OBJET : TARIFS DES MINI-CAMPS ET SEJOURS DES SERVICES ENFANCE-JEUNESSE
(Délibération n°2026.04.48)

EXPOSÉ :

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les prochains mini-camps et séjours et de fixer les participations des familles :

Service	Ages	Lieu	Dates
ALSH	3-5 ans	Maison de l'enfance de Locqueltas (« mon premier séjour »)	Les 16 et 17 juillet 2026

Participation des familles				
Tranche 1 : 0 – 650 €	Tranche 2 : 651 – 900 €	Tranche 3 : 901 – 1 200 €	Tranche 4 : 1 201 € et +	Extérieurs : hors Locqueltas et Locmaria-Gd-Chp.
19 €	21 €	23 €	25 €	28 €

.....

Service	Ages	Lieu	Dates
ALSH	6-8 ans	Ferme La Bocalerie D'ici à Bignan	Du 27 au 30 juillet 2026

Participation des familles				
Tranche 1 : 0 – 650 €	Tranche 2 : 651 – 900 €	Tranche 3 : 901 – 1 200 €	Tranche 4 : 1 201 € et +	Extérieurs : hors Locqueltas et Locmaria-Gd-Chp.
93 €	99 €	108 €	113 €	133 €

.....

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260630-DE07_300626-DE

Locqueltas

Service	Ages	Lieu	Dates
ALSH	9-11 ans	Camping des Grands Sables à Clohars-Carnoët (29)	Du 21 au 24 juillet 2026

Participation des familles

Tranche 1 : 0 – 650 €	Tranche 2 : 651 – 900 €	Tranche 3 : 901 – 1 200 €	Tranche 4 : 1 201 € et +	Extérieurs : hors Locqueltas
115 €	123 €	131 €	139 €	164 €

.....

Service	Ages	Lieu	Dates
MdJ	11-17 ans	Saint-Laurent-sur-Sèvre (85)	Du 6 au 10 juillet 2026

Participation des familles

Tranche 1 : 0 – 650 €	Tranche 2 : 651 – 900 €	Tranche 3 : 901 – 1 200 €	Tranche 4 : 1 201 € et +	Extérieurs : hors Locqueltas
198 €	212 €	226 €	241 €	283 €

.....

Service	Ages	Lieu	Dates
MdJ	11-17 ans	Bivouac Sport Santé à Péaule (Réseau Ressort)	Du 21 au 24 juillet 2026

Participation des familles

Tranche 1 : 0 – 650 €	Tranche 2 : 651 – 900 €	Tranche 3 : 901 – 1 200 €	Tranche 4 : 1 201 € et +	Extérieurs : hors Locqueltas
63 €	68 €	72 €	77 €	90 €

.....

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les avis favorables, de la commission enfance d'une part, et de la commission jeunesse d'autre part ;

DECISION :

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, **l'unanimité à :**
APPROUVE les séjours et mini-camps des services enfance (ALSH) et jeunesse (MdJ), tels qu'indiqués ci-dessus ;
VALIDE les participations des familles (tarifs), tels qu'indiqués ci-dessus ;
AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.